



Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
ASSEMBLAGE PAR BRASAGE SOUS VIDE DE DEUX PROTOTYPES DE CALODUCS EN ALLIAGES D'ALUMINIUM - PHASE 2	2096,47 €
L'ANALYSE D'ACIERS EN MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A BALAYAGE	675,00 €
BRASAGE SOUS VIDE DE BUSES EN SURFACE DE 2 SONDES AERONAUTIQUES SUIVI D'UN TRAITEMENT THERMIQUE	796,35 €
CARACTERISATION D'UNE ENTRETOISE ROMPUE	1447,64 €
CARACTERISATION DE RESIDUS COLLECTES DANS UN FILTRE DE CIRCUIT D'EAU GLYCOLEE	1039,71 €
EXAMEN METALLOGRAPHIQUE DE THERMOCOUPLES	962,15 €
BRASAGE SOUS VIDE DE BUSES EN SURFACE DE 10 SONDES AERONAUTIQUES SUIVI D'UN TRAITEMENT THERMIQUE	1660,80 €
Training day - brazing of aluminum alloys	1891,76 €
ÉTUDE DES CAUSES À L'ORIGINE DE LA CORROSION D'ÉLÉMENTS DE JOINTURE DE CANALISATIONS EN FONTE DUCTILE	3391,47 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 juillet 2022



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

11 JUL. 2022